



Fréquence Coupon

Décembre 2016

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Le produit émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Moody's : A2/Fitch : A/Standard & Poor's : A au 10 octobre 2016⁽¹⁾), est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

Fréquence Coupon Décembre 2016 est un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- ❖ **Période de commercialisation** : du 27 octobre 2016 au 15 décembre 2016. La commercialisation du produit pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.
- ❖ **Durée d'investissement conseillée** : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.
- ❖ **Éligibilité** : **contrats d'assurance vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et compte titres**. La présente brochure décrit les caractéristiques de **Fréquence Coupon Décembre 2016** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.
- ❖ **Code ISIN** : FR0013213386

Communication à caractère promotionnel
Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

KAPITAL
SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

Fréquence Coupon

Décembre 2016

EN QUELQUES MOTS

Fréquence Coupon Décembre 2016 est un produit de placement d'une durée maximale de 10 ans, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, ayant les caractéristiques suivantes :

- ❖ La valeur du support s'apprécie selon l'évolution de l'indice Euro STOXX[®] 50, indice représentatif du marché actions de la zone Euro.
- ❖ Le versement d'un coupon de 5 % au titre de l'année écoulée si, à une Date d'Observation Annuelle ou à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'indice Euro STOXX 50[®] est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial.
- ❖ Un remboursement automatique anticipé si, à une Date d'Observation Annuelle le niveau l'indice Euro STOXX 50[®] est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- ❖ À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé, l'investisseur reçoit :
 - ✓ L'intégralité du Capital Initial, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial.
 - ✓ La valeur finale de l'Indice, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture l'indice Euro STOXX 50[®] est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial. **Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital (perte pouvant être partielle ou totale).**

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du support **Fréquence Coupon Décembre 2016**, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Le produit est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 15 décembre 2016 jusqu'à la Date d'Échéance (le 29 décembre 2026) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 15 décembre 2016 et/ou de vente du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance **Fréquence Coupon Décembre 2016** peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support **Fréquence Coupon Décembre 2016** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

AVANTAGES, INCONVÉNIENTS & FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES

- ❖ **Un gain de 5 % au titre de l'année écoulée⁽¹⁾** si, à une Date d'Observation Annuelle ou à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture l'indice Euro STOXX 50[®] est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial.
- ❖ **Un remboursement automatique anticipé** de la 1^{ère} à la 9^{ème} année si, à une Date d'Observation Annuelle, le niveau l'indice Euro STOXX 50[®] est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- ❖ **Un remboursement du capital initial à l'échéance⁽²⁾** si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture l'indice Euro STOXX 50[®] est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial.

INCONVÉNIENTS

- ❖ **Fréquence Coupon Décembre 2016 présente un risque de perte partielle ou totale du capital** en cours de vie (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'indice Euro STOXX[®] 50 est inférieur à 60 % de son Niveau Initial). Le rendement de **Fréquence Coupon Décembre 2016** à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice Euro STOXX[®] 50 autour du seuil de 60 % de son Niveau Initial.
- ❖ **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 1 an à 10 ans.
- ❖ **Le gain maximum de l'investisseur est limité à 5 % par année écoulée⁽¹⁾**. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'indice Euro STOXX[®] 50 (effet de plafonnement du gain).
- ❖ **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- ❖ L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice EURO STOXX 50[®]. La performance d'un indice **dividendes non réinvestis** est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvesti.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice Euro STOXX[®] 50. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro STOXX[®] 50.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.

⁽¹⁾ Soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) maximum de 4,97 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽²⁾ Soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) de 4,98 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

UN OBJECTIF DE GAIN DE 5 % PAR ANNÉE

Chaque année, de l'année 1 à 10, si à une Date d'Observation Annuelle ou à la Date d'Observation Finale le niveau de l'indice Euro STOXX 50® est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit :

UN GAIN DE 5 % AU TITRE DE L'ANNÉE

(SOIT UN TRA⁽¹⁾ MAXIMUM DE 4,98 %⁽²⁾)

UN REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ POSSIBLE DÈS LA PREMIÈRE ANNÉE

De la 1^{ère} à la 9^{ème} année, si le niveau de clôture l'indice Euro STOXX 50® à une Date d'Observation Annuelle est supérieur ou égal à son Niveau Initial (constaté le 15 décembre 2016) alors un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé.

L'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante :

LE CAPITAL INITIAL

+

UN GAIN DE 5% AU TITRE DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

(SOIT UN TRA⁽¹⁾ MAXIMUM DE 4,97 %⁽³⁾)

REMBOURSEMENT FINAL

À la Date d'Observation Finale, le 15 décembre 2026, on observe le niveau de l'indice Euro STOXX® 50 par rapport à son Niveau Initial.

CAS FAVORABLE

Si le niveau de l'indice Euro STOXX® 50 est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 29 décembre 2026 :

LE CAPITAL INITIAL

(SOIT UN TRA⁽¹⁾ MAXIMUM DE 4,98 %⁽²⁾)

CAS DÉFAVORABLE

Si le niveau de l'indice Euro STOXX® 50 est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit le 29 décembre 2026 :

LE CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA PERFORMANCE FINALE DE L'INDICE EURO STOXX® 50

DANS CE SCÉNARIO, L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL À HAUTEUR DE L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSÉ DE L'INDICE EURO STOXX® 50. CETTE PERTE EN CAPITAL PEUT ÊTRE PARTIELLE OU TOTALE.

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽²⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 5 % de la 1^{ère} à la 10^{ème} année

⁽³⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 5 % de la 1^{ère} à la 9^{ème} année

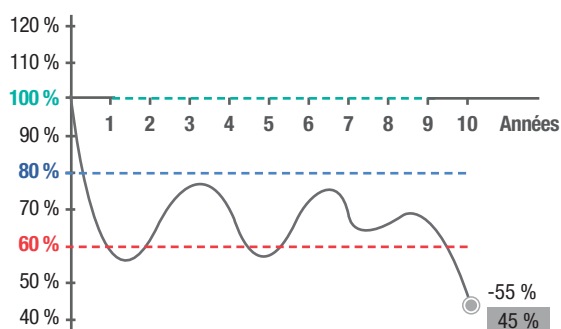
Pour les cas de figure illustrés, le remboursement anticipé (à chaque Date d'Observation Annuelle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Annuelle, l'indice Euro STOXX® 50 est en baisse par rapport au seuil d'activation du mécanisme de remboursement, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **Fréquence Coupon Décembre 2016** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Annuelle.

ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE LA 10^E ANNÉE (SUPÉRIEURE À 40 %)

Niveau de l'indice



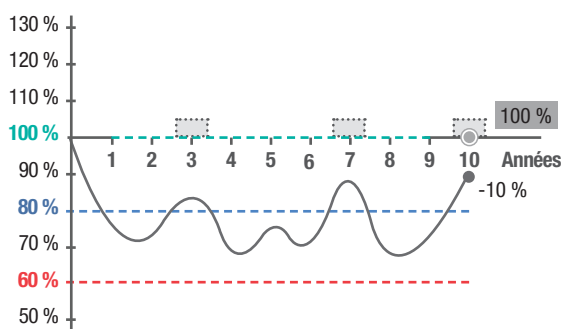
À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'indice est inférieur à 80 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des années.

À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'indice est égal à 45 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'indice, soit 45 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'indice Euro STOXX® 50, soit une perte de 55 %.

Remboursement final : 45 %
TRA⁽¹⁾ : -7,64 % (TRA identique à celui de l'indice)

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE LA 10^E ANNÉE (INFÉRIEURE À 40 %)

Niveau de l'indice



À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'indice est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.

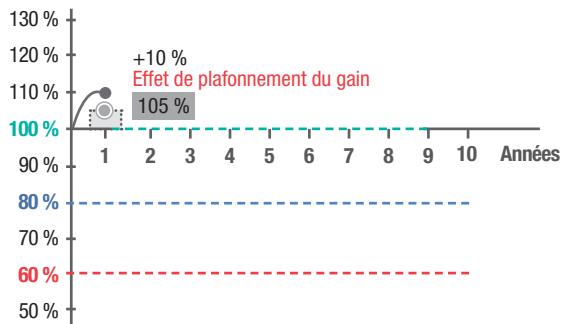
Au cours des années 3, 7 et 10 le cours de l'Indice clôture au-dessus de 80 % de son Niveau Initial, l'investisseur perçoit donc un gain de 5 % au titre des années.

À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'indice est égal à 90 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 10 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse de l'indice à l'échéance.

Remboursement final : 100 %
TRA⁽¹⁾ : 1,47 % (contre -2,20 % pour l'indice)

SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE (PLAFONNEMENT DU GAIN)

Niveau de l'indice



À la 1^{re} Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'indice est égal à 110 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 5 % au titre de l'année écoulée. Dans ce scénario l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'indice (effet de plafonnement du gain), il est remboursé à 105 % contre 110 % pour un investissement direct sur l'indice.

Remboursement final : 105 %
TRA⁽¹⁾ : 4,81 % (contre 9,61 % pour l'indice)

● Performance de l'indice Euro STOXX® 50 - - - Seuil de perte en capital à l'échéance - - - Seuil de versement du coupon
 ● Niveau de remboursement du support - - - Seuil d'activation du mécanisme de remboursement ■ Gain

Information importante : la valorisation de **Fréquence Coupon Décembre 2016** en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'indice Euro STOXX® 50 et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Annuelles, si le niveau de l'indice Euro STOXX® 50 est proche du seuil d'activation du mécanisme de remboursement, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 60 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'indice Euro STOXX® 50, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

PRÉSENTATION DE L'INDICE

La performance du support Fréquence Coupon Décembre 2016 est liée à la performance de l'indice Euro STOXX 50® dividendes non réinvestis.

UN INDICE COMPOSÉ DES 50 PREMIÈRES SOCIÉTÉS DE LA ZONE EURO, SÉLECTIONNÉES SUR LA BASE DE LA CAPITALISATION BOURSIÈRE, DU VOLUME DES TRANSACTIONS ET DU SECTEUR D'ACTIVITÉ (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS).

La société STOXX® publie un large panel d'indices permettant d'investir sur différentes zones géographiques, secteurs ou stratégies de gestion. L'indice Euro STOXX 50® est l'indice de référence de la zone euro. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone euro. **Les dividendes versés par les actions composant l'Indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier.**

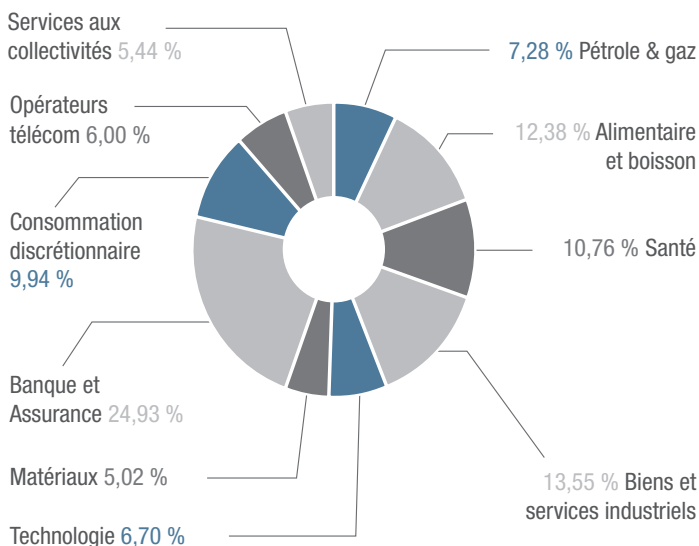
L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

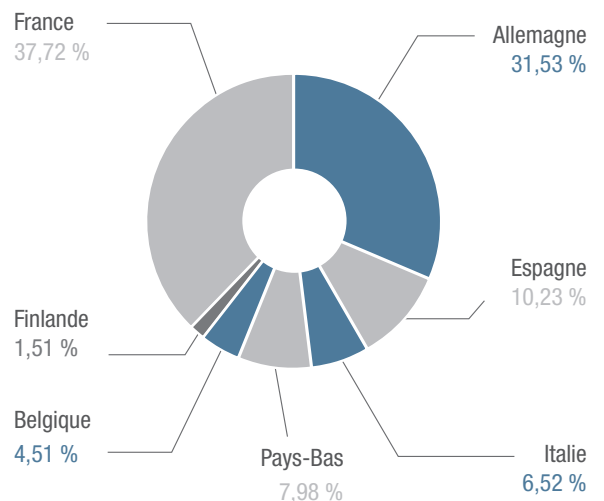
ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50® ENTRE LE 13 OCTOBRE 2006 ET LE 13 OCTOBRE 2016



RÉPARTITION SECTORIELLE



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous programme d'émission d'obligations de 10 000 000 000 €.
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que présentant un risque de perte en capital les engagements financiers de l'Émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis SA).
Garant	Natixis S.A. (Moody's : A2/Fitch : A/S&P : A au 10 octobre 2016). Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Période de commercialisation	Du 27 octobre 2016 (9h00) au 15 décembre 2016 (17h00)
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013213386
Valeur Nominale	1 000 €
Durée d'investissement conseillée	10 ans maximum
Sous-jacent	Indice Euro STOXX 50® (code ISIN : EU0009658145, code Bloomberg : SX5E index), calculé dividendes non réinvestis
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Date d'Observation Initiale	15 décembre 2016
Dates d'Observation Annuelles	15 décembre 2017, 17 décembre 2018, 16 décembre 2019, 15 décembre 2020, 15 décembre 2021, 15 décembre 2022, 15 décembre 2023, 16 décembre 2024, 15 décembre 2025
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	29 décembre 2017, 31 décembre 2018, 30 décembre 2019, 29 décembre 2020, 29 décembre 2021, 29 décembre 2022, 29 décembre 2023, 30 décembre 2024, 29 décembre 2025
Date d'Observation Finale	15 décembre 2026
Date d'Émission	27 octobre 2016
Date d'Échéance	29 décembre 2026, en l'absence de remboursement anticipé
Niveau Initial	Cours de clôture de l'indice le 15 décembre 2016
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.
Périodicité et publication de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un jour de négociation est défini comme un jour où le cours de clôture où l'Indice est publié. La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (www.equitysolutions.natixis.com).
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 1 % TTC du nominal des titres effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation, compte titres

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité d'I Kapital qui commercialise le produit Fréquence Coupon Décembre 2016.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives de **Fréquence Coupon Décembre 2016** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Fréquence Coupon Décembre 2016** est (i) éligible pour une souscription en compte titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financier, indice ou marché mentionné dans ce document.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base (le « Prospectus ») relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2016 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 16-241 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du [25] octobre 2016 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT DE STOXX LTD

L'EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

NATIXIS

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 5 019 319 328 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France - RCS Paris n°542 044 524